



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Services d'urgences hospitalières

Question au Gouvernement n° 4485

Texte de la question

SERVICES D'URGENCES HOSPITALIÈRES

M. le président. La parole est à Mme Valérie Rabault.

Mme Valérie Rabault. Monsieur le Premier ministre, depuis fin octobre, à Laval – ville de plus de 50 000 habitants –, les urgences ferment à dix-huit heures trente. Dans le Tarn-et-Garonne, les effectifs des hôpitaux de Montauban et de Moissac sont passés, au cours de la dernière année, de quarante à vingt-cinq médecins urgentistes : une réflexion est en cours pour une fermeture temporaire du service des urgences de l'hôpital de Moissac – je salue à cet égard l'action de ma collègue Sylvia Pinel – de vingt heures à huit heures. Ailleurs en France, à Draguignan, à Bastia et dans d'autres villes, les services des urgences sont contraints de fermer.

M. Patrick Hetzel. Très juste !

Mme Valérie Rabault. Un grand pays comme le nôtre peut-il accepter, monsieur le Premier ministre, que certains de nos concitoyens ne puissent pas avoir accès aux urgences la nuit ? Le ministre des solidarités et de la santé vient d'indiquer que les difficultés ne sont pas nouvelles et nous en sommes d'accord. Cependant, pour la première fois, les urgences sont fermées la nuit dans des territoires entiers. Concrètement, que faites-vous, monsieur le Premier ministre ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.*)

M. Patrick Hetzel. Rien !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean Castex, Premier ministre. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet, extrêmement préoccupant, qui concerne l'ensemble du territoire et de nos concitoyens. Effectivement, notre pays subit depuis de très longs mois une crise sanitaire sans précédent – du moins depuis des décennies –, qui a fortement touché l'hôpital et les établissements de santé. Les soignants sont fatigués – épuisés pour certains –,...

M. Alain Bruneel. Où sont-ils ?

M. Jean Castex, Premier ministre. ...ce qui a pour conséquence une augmentation de l'absentéisme, parfois même des démissions.

Vous avez, madame la présidente Rabault, évoqué la couverture médicale dans certains services, notamment ceux des urgences : on pourrait y ajouter la pédiatrie et certains services d'anesthésie-réanimation. À ces raisons conjoncturelles - vous le savez toutes et tous - s'ajoutent des causes structurelles et de fond, sur

lesquelles nous nous sommes fortement exprimés. Je vous rappelle qu'au début du présent quinquennat, le *numerus clausus* était inférieur à ce qu'il était en 1972 lors de sa création, alors que la population a augmenté et vieilli. (*Protestations sur les bancs des groupes SOC et GDR.*)

Cette majorité a pris le mal à la racine (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem*), a fait tomber le *numerus clausus* ! Alors que sous le précédent quinquennat, 600 médecins supplémentaires avaient été formés (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR*), ils seront 10 000 de plus dans les cinq ans à venir : nous avons complètement changé de braquet ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Mais, le ministre l'a dit, 1 000 d'entre eux sont en formation depuis l'année dernière, et il faut des années pour former un médecin,...

M. Fabien Di Filippo. Il n'y a pas davantage de place en deuxième année, quel mythomane !

Un député du groupe LR. Former un Premier ministre, cela prend plus de temps !

M. Jean Castex, Premier ministrece qui explique qu'ils ne soient pas encore dans les établissements.

Nous prenons, avec les agences régionales de santé (ARS), toutes les mesures que nous pouvons : meilleure coopération avec le secteur privé, revalorisation des heures supplémentaires, appel à la réserve sanitaire à chaque fois que cela est possible. Ces problèmes existent et nous avons l'impérieux devoir de mieux les quantifier – sur ce point aussi, j'ai entendu des chiffres qui sont manifestement excessifs.

Nous avons revalorisé comme jamais l'attractivité des métiers médicaux et paramédicaux. Hier encore, j'ai annoncé étendre les revalorisations salariales (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM. – M. Alain Bruneel s'exclame*) accordées lors du Ségur de la santé à des soignants du secteur médico-social – les difficultés ne concernent pas que l'hôpital. Nous rattrapons un retard considérable, aggravé par la crise sanitaire. J'ai confiance en nos professionnels de santé et en nos établissements de soins, pour faire face à la situation incontestablement difficile que nous traversons. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Sébastien Jumel. Et du coup, la réponse ?

M. le président. La parole est à Mme Valérie Rabault.

Mme Valérie Rabault. C'est à vous que j'ai posé cette question car mon collègue Guillaume Garot a écrit aux ARS : personne n'a répondu, ce qui n'est pas acceptable alors qu'un service des urgences ferme la nuit dans un territoire de plus de 50 000 habitants.

La réserve sanitaire doit être mobilisée au maximum mais elle a été déclenchée tardivement : une personne arrivera cette semaine à l'hôpital de Laval. Elle doit également être mobilisée partout. La solidarité doit aussi exister entre les régions, notamment avec des grands centres hospitaliers universitaires (CHU), pour que les hôpitaux des plus petites communes puissent disposer d'un médecin urgentiste de nuit, avec des gardes.

Au-delà, il y aurait des changements structurels importants à apporter. Une proposition serait d'instaurer des passerelles entre les diplômes d'études spécialisées – DES – de médecine d'urgence et d'autres spécialités, afin de ne pas être médecin urgentiste toute sa vie, ce qui est épuisant, notamment pour la vie personnelle. Une autre serait de protéger le risque juridique pour éviter que les médecins le supportent en intégralité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe GDR.*)

Un député du groupe SOC . Très bien !

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rabault](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4485

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 novembre 2021](#)